

été l'objet de réalisations aussi positives. Nous sommes - je le dis avec franchise - déçus de la lenteur des progrès en vue d'une interdiction complète des essais nucléaires. La non-conclusion d'un accord sur le mandat concret d'un organe subsidiaire qui travaillerait de façon constructive en vue de parvenir à une interdiction convenue des essais nous a particulièrement découragés. Nous notons et saluons le fait que l'Union soviétique a adopté une attitude plus ouverte sur des questions techniques relatives à l'établissement d'un réseau global de surveillance sismique. La proposition d'un réseau sismique international, faite par l'Australie, est conforme à l'importance que le Canada attache à une interdiction des essais qui puisse être vérifiée de façon crédible, et elle constitue en outre un pas encourageant en direction de l'objectif d'une interdiction totale des essais d'armes nucléaires. La tenue de pourparlers, à un niveau d'experts, entre des hommes de science soviétiques et américains sur les essais nucléaires est un fait nouveau dont nous nous félicitons, et nous espérons tous que cela permettra de faire un nouveau pas vers l'objectif qui nous est commun.

Le Canada assigne un rang de priorité élevé à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il y a donc lieu de regretter que le mandat de l'organe subsidiaire sur l'espace extra-atmosphérique n'ait fait l'objet d'un accord qu'à un stade très avancé de la dernière session de la Conférence du désarmement. Après la conclusion de cet accord, les discussions ont été à la fois sobres et réfléchies. De toute évidence, la démonstration de l'utilité du mandat actuel est en train de se faire.

Le Canada a participé activement à la Deuxième Conférence d'examen des Etats parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous avons été réconfortés par la Déclaration finale de la Conférence - par sa vigoureuse réaffirmation des principes de la Convention et par sa réitération de l'intérêt que toutes les parties attachent au renforcement de l'autorité et de l'efficacité de la Convention par l'intermédiaire de la promotion de la confiance et de la coopération.

Cette activité démontre que la communauté mondiale n'est pas indifférente ni impuissante en ce qui a trait à l'édification d'un monde plus sûr. Beaucoup reste à faire à l'échelle internationale et le Canada s'engage, une fois de